



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **LA TABLE D'HOTES CHEZ VALERIE SA**,
Ch. de Crêtadzera 17, 1934 Bruson
2. Déclaration de faillite: 18.04.2016
3. Suspension de faillite: 26.08.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.10.2016
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites du district de Martigny et Entremont
David MOULIN, Préposé
1920 Martigny 1

03059765

